



COMITÉ DE PILOTAGE
RÉSEAU DE COTEAUX ET VALLEES
DU BASSIN DE LA SELLE



Compte-rendu de la réunion du 22 juin 2009 – Bergicourt – 14h30

Le 22 juin 2009, les membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle » se sont réunis à 14h30 dans la salle des fêtes communale de Bergicourt sous la présidence de Monsieur Guy LACHEREZ.

Etaient présents à la réunion (22) :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Guy LACHEREZ	Président du Comité de Pilotage
Représentants de l'Etat	
Mademoiselle Sandrine MILANO	Chargée de mission à la DREAL de Picardie
Collectivités territoriales et groupements concernés	
Monsieur Guy LACHEREZ	Conseiller général à la communauté de Communes du Canton de Conty
Monsieur Michel GODART	Maire de Bergicourt
Monsieur Eric TRIBOUT	Maire de Catheux
Madame Mugette VERBEKE	Maire de Choqueuse-les-Benards
Madame Sabine CHELLE-POIRET	Maire d'Equennes-Eramécourt
Madame Dany VASSEUR	Maire de Guizancourt
Madame Geneviève LECLERC	Commune de Poix-de-Picardie, maire déléguée de Lahaye Saint Romain
Monsieur Philippe BOURGOIS	Maire de Velennes
Monsieur Eric TRIBOUT	SIAEP de la haute vallée de la Celle
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur du Syndicat mixte AMEVA
Monsieur Geoffrey MERESSE	Chargé de mission au syndicat mixte AMEVA
Mademoiselle Astrid PREAU	Chargée de mission au syndicat mixte AMEVA
Représentants des propriétaires et utilisateurs concernés	
Mademoiselle Maryline VERMET	Chargée de mission à la FDAAPPMA de la Somme
Monsieur Jean-Claude LUCCHETTA	ONEMA
Monsieur Arnaud de MONCLIN	Syndicat départemental de la propriété rurale de la Somme
Monsieur Régis DOYE	Comité départemental de la randonnée pédestre de la Somme
Monsieur Alain NEDELEC	Comité régional olympique et sportif
Madame Clémentine COUTEAUX	Conservatoire des sites naturels de Picardie
Monsieur Nicolas COTTIN	Conservatoire des sites naturels de Picardie
Représentants du bureau d'étude	
Monsieur Arnaud GOVAERE	Bureau d'étude BIOTOPE
Monsieur Thibaud DOMAL	Chargé de mission pour le bureau d'étude BIOTOPE

Etaient excusés (9) :

Nom	Fonction/Organisme
Représentants de l'Etat	
Mademoiselle Cécile MAYER	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
Madame Maria BADSI	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Oise
Collectivités territoriales et groupements concernés	
Monsieur Alain DEFOSSÉS	Président de la communauté de communes du sud ouest amiénois
Monsieur Christian MANABLE	Président du conseil général de la Somme
Représentants des propriétaires et utilisateurs concernés	
Monsieur Daniel ROQUET	Représentant de la chambre d'agriculture de l'Oise
Madame Claire RENAUD	Chargée de mission à la FDAAPPMA de l'Oise
Monsieur Jérôme MERY	Fédération départementale des chasseurs de l'Oise
Monsieur Côme VERMERSH	Directeur du comité départemental du tourisme de la Somme
Monsieur Jean-Claude BOCQUILLON	Vice-président du ROSO

Contact

Comité de pilotage du site de réseau de coteaux
et vallées du bassin de la Selle

AMEVA

Astrid PREAU, animatrice Natura 2000

32 route d'Amiens, 80480 DURY

Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80

a.preau.ameva@orange.fr

Ordre du jour :

1. Présentation du site Natura 2000 « réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle »
2. L'élaboration du document d'objectifs :
 - a. Présentation de la démarche du diagnostic écologique
 - b. Présentation de la démarche du diagnostic socio-économique
 - c. Présentation du déroulement
3. Questions diverses ¹
4. Visite de terrain à Guizancourt

Les deux premiers points ont été abordés par deux présentations consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique Actualités

Préambule :

Monsieur GODART, maire de Bergicourt, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'être venues puis passe la parole à Monsieur LACHEREZ, Président du COPIL.

Monsieur LACHEREZ remercie Monsieur GODART de nous accueillir dans la salle des fêtes communale. Il cite les personnes excusées de leur absence et remercie les participants pour leur présence.

¹ Les questions et remarques des participants ont été insérées au fil du texte pour faciliter la lecture.

Il rappelle les objectifs du réseau Natura 2000 et leur prise en compte sur le site « réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle » ; puis il laisse la parole à Mademoiselle PREAU, animatrice Natura 2000.

1. Présentation du site Natura 2000 « réseau de coteau et vallées du bassin de la Selle »

Mademoiselle PRÉAU rappelle la localisation géographique du site. Elle présente rapidement la démarche de l'élaboration du document d'objectif et rappelle les grands événements qui se sont déroulés depuis la dernière réunion du COPIL.

Elle précise que la **démarche Natura 2000** a pour objectif de **concilier les activités économiques, sociales et culturelles avec la conservation des habitats et des espèces**. Pour cela un diagnostic socio-économique et un diagnostic écologique sont en cours de réalisation.

L'étude écologique passant par des inventaires de terrain, elle précise qu'un **arrêté préfectoral de pénétration dans les propriétés privées** sera envoyé à chaque mairie concernée pour affichage.

Puis elle laisse la parole à Monsieur DOMAL, chargé de mission du bureau d'étude Biotope, pour la présentation du diagnostic écologique.

2. L'élaboration du document d'objectifs

a. Présentation de la démarche du diagnostic écologique

Monsieur DAUMAL présente la méthodologie employée pour **l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces** sur le site. Il rappelle qu'en amont de l'inventaire, l'équipe de Biotope prend contact avec des organismes ressources (CSNP, Picardie Nature, ONEMA, ...) pour faire le point sur les données préexistantes.

Il termine en présentant le calendrier d'étude qui s'étendra de **juin 2009 à juin 2010**. Les prospections de terrain sont prévues pour une première partie de juin à septembre 2009, pour une deuxième partie de décembre 2009 à janvier 2010 et une dernière campagne de terrain est prévue d'avril à mai 2010.

✓ Monsieur de MONCLIN demande si les propriétaires sont directement informés des prospections sur leurs terrains.

Mademoiselle PREAU indique qu'il est prévu de les informer via un affichage en mairie. Les inventaires commençant d'ici peu, tous les propriétaires ne pourront être identifiés et personnellement prévenus d'ici là.

Monsieur MOPTY souligne que l'analyse socio-économique réalisée par Mademoiselle PREAU passe par des rendez-vous avec les maires des communes concernées. Durant ces rendez-vous, elle identifie les propriétaires grâce à la cartographie des parcelles. Mais la saisonnalité pousse le bureau d'étude à commencer ses inventaires rapidement et ne laisse pas le temps de prévenir les propriétaires en amont.

Monsieur de MONCLIN pose la question des propriétés closes, des jardins d'habitation. Le bureau d'étude peut-il y pénétrer sans prévenir au préalable ?

Mademoiselle MILANO répond qu'il faut effectivement envoyer un courrier au propriétaire dans ce cas.

Monsieur DAUMAL précise qu'il n'a pas la possibilité de donner une date exacte pour les prospections, les inventaires étant fonction de la météo. Mais il pourra fixer une période de quelques semaines où les inventaires se dérouleront pour chaque habitat et/ou espèce.

✓ Monsieur MOPTY demande des précisions sur les données « pêche électrique » existantes pour l'inventaire des espèces piscicoles.

Monsieur LUCCHETTA indique que des suivis permanents sont réalisés sur la Selle et les Evoissons dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Il précise que l'ONEMA étant un organisme public, les données en résultant le sont également. Le paraclat effectue également des pêches électriques dont les données sont consultables.

✓ Monsieur COTIN demande s'il est prévu un affinage du périmètre du site.

Mademoiselle PREAU précise que le bureau d'étude proposera un affinage suite aux prospections de terrain, la définition du périmètre initial n'étant pas précis. Cette redéfinition potentielle sur périmètre sera soumise au comité de pilotage pour validation.

Mademoiselle MILANO indique qu'en effet, le périmètre, disponible sur le site internet de la DREAL, n'est pas à l'échelle de la parcelle ; il est équivalent à un « trait de crayon ». De ce fait, il n'est pas forcément cohérent avec le terrain (peut superposer des habitations, des routes, ...).

Monsieur DOMAL indique que les inventaires prendront en compte la continuité des habitats afin de préciser ce périmètre pour qu'il soit cohérent.

b. Présentation de la démarche du diagnostic socio-économique

Mademoiselle PREAU rappelle le but de ce diagnostic qui est d'identifier les **activités humaines** ainsi que leurs **impacts** sur le site.

✓ Monsieur LUCCHETTA précise qu'il ne faut pas omettre les communes et leur impact dans ce recensement.

Mademoiselle PREAU explique la méthodologie de cette démarche. Elle précise qu'il est prévu d'avoir **l'appui d'organismes spécialisés** pour appréhender au mieux les problématiques spécifiques des activités recensées.

c. Présentation du déroulement – échéancier de travail

Mademoiselle PREAU expose le **tableau de bord prévisionnel** de l'élaboration du document d'objectif.

Ainsi **le COPIL se réunira en janvier 2010**, à mi-parcours des deux diagnostics. Les premiers résultats seront ainsi exposés. **Les groupes thématiques seront définis et mis en place**. Mademoiselle PREAU expose le rôle des groupes thématiques qui seront composés des membres du COPIL.

Le COPIL se réunira ensuite en juin 2010 afin de valider les **objectifs de conservations**.

La démarche rentre ensuite dans la phase d'orientation et de programmation de gestion à travers le croisement des deux diagnostics. Les groupes thématiques jouent encore ici un rôle fondamental.

✓ Monsieur LUCCHETTA souligne l'importance de cette phase. Il rappelle que même si la phase d'inventaire représente une grande part, la définition des mesures à prendre pour conserver les habitats et espèces du site est primordiale. Il insiste sur le fait que Natura 2000 débouche sur une démarche volontaire et qu'en ce sens il est plus qu'important d'associer les acteurs et les propriétaires dès l'amont.

Il rappelle également l'importance de croiser les thèmes au sein des groupes de travail afin d'avoir une réelle transversalité dans l'orientation des mesures de gestion.

Mademoiselle PREAU explique ensuite ce que sont les **contrats** et la **charte Natura 2000** qui seront rédigés fin 2010 puis **validés par le COPIL en février 2011**.

Le COPIL se réunira enfin en juin 2011 pour **validation finale du DOCOB** avant approbation préfectorale.

✓ Monsieur NEDELEC demande si les contrats ou la charte peuvent prendre en compte la sensibilisation du public à la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt patrimonial, notamment auprès des promeneurs, randonneurs ou vététistes. Il souligne la problématique de savoir que l'on est en zone sensible quand on vient de l'extérieur.

Mademoiselle PREAU explique que cette approche est liée à l'animation du site qui sera prise en charge par l'opérateur dans la phase de mise en place des mesures de gestion. Il est prévu que l'animateur Natura 2000 sensibilise les usagers des sites.

Mademoiselle MILANO explique que les contrats Natura 2000 n'ont pas pour but premier de sensibiliser le grand public mais qu'il est possible d'y intégrer une part de communication.

Monsieur LACHEREZ souligne que cette sensibilisation concerne uniquement les parcelles en accès au grand public.

Mademoiselle MILANO indique que les projets de communication tels que les panneaux pédagogiques, les plaquettes d'informations en mairies et en office de tourisme sont à réfléchir en groupe thématique et peuvent faire l'objet d'un financement Natura 2000.

Mademoiselle PREAU indique qu'il est prévu **une à deux réunions à destination des propriétaires et du grand public** tout au long de l'élaboration du DOCOB. De même, des **lettres d'information Natura 2000** seront diffusées après chaque réunion du COPIL.

3. Visite de terrain à Guizancourt

Les participants sont ensuite invités à rejoindre le larris de Guizancourt.

Le groupe fait une halte au dessus des Evoissons où Monsieur MOPTY décrit **l'intérêt écologique de ce cours d'eau situé en tête de bassin**. Il explique que les fonds granuleux de ce cours d'eau constituent des habitats de croissance et de reproduction pour le chabot (*Cottus gobio*) et la lamproie de planer (*Lampetra planeri*), espèces qualifiées d'intérêt communautaire au titre de la directive « habitat, faune, flore ».

Monsieur COTIN présente ensuite la **gestion par pâturage ovin mise en place sur le larris de Guizancourt** par le conservatoire des sites naturels de Picardie. Il explique que ce type de milieu abrite de nombreuses espèces animales et végétales typiques des régions méditerranéennes. Il précise qu'en l'absence de gestion, ce milieu serait envahi par des arbustes puis des arbres et perdrait cette diversité floristique et faunistique particulière. Le maintien du pâturage permet ainsi de préserver ce milieu.

- ✓ Monsieur MOPTY interroge Monsieur COTIN quant aux coûts que représente la mise en place d'une gestion pour préserver les larris que ce soit par pâturage, ou par intervention humaine (fauche, arrachage...).

Madame COUTEAUX indique que ce prix est très variable selon les larris et qu'il est donc difficile de faire une moyenne représentative.